

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2023-08 PORTANT SUR LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2006-544 ET SUR LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2006-543 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ PORTANT LE LOT 6 462 336 (CHEMIN DES ABOITEAUX) DU CADASTRE DU QUÉBEC

Aux contribuables de la susdite Municipalité,

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice adjointe et service de greffe de la susdite Municipalité :

QU'UNE dérogation mineure au Règlement de LOTISSEMENT 2006-544 et au Règlement de ZONAGE 2006-543 de la municipalité de Bonaventure a été demandée pour le lot 6 462 336 (chemin des Aboiteaux) du cadastre du Québec;

QUE la demande de dérogation mineure porte sur l'article 26. DIMENSIONS ET SUPERFICIE MINIMALE D'UN TERRAIN PARTIELLEMENT DESSERVI du règlement 2006-544 mentionné;

QUE la demande de dérogation mineure porte sur l'article 44. LES DIMENSIONS ET LA SUPERFICIE MINIMALE D'UN BATIMENT PRINCIPAL du règlement 2006-543 mentionné;

QUE cette demande de dérogation mineure aura pour effet d'autoriser :

1° un terrain d'une largeur de 8,46 mètres

2° une maison de 3 mètres par 18 mètres pour une superficie de 55,8 mètres carrés

Alors que l'article 26 du R2006-544 exige une largeur de terrain de 22,85 mètres

Alors que l'article 44 du R2006-543 exige 7 mètres par 7,3 mètres pour une superficie de 67 mètres carrés

QUE cette demande de dérogation mineure soit soumise à la consultation publique quant à sa nature et aux effets de son adoption, **laquelle prendra place le 5 juin 2023 à 19 h au Centre Bonne Aventure** situé au 105 avenue de Grand-Pré pour entendre les personnes et/ou organismes qui désirent s'exprimer sur cette demande avant son adoption par le Conseil;

QUE les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet ou qui désirent obtenir de l'information sur cette demande de dérogation mineure sont invitées à le faire par courriel à l'adresse : urbanisme@villebonaventure.ca , en mentionnant la dérogation mineure numéro 2023-08;

QUE les questions ou les commentaires seront reçus **avant le 2 juin 2023, 12 h;**

QU'UN registre faisant mention de tous les commentaires et questions reçus sera remis au conseil municipal par la directrice adjointe et service de greffe;

Donné à Bonaventure, 17 mai 2023

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature is cursive and appears to read 'Amélie Nadeau'.

Amélie Nadeau
Directrice adjointe et service de greffe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

de
l'AVIS PUBLIC
pour

CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2023-08 PORTANT SUR LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2006-544 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2006-543 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ PORTANT LE LOT NUMÉRO 6 462 336 (chemin des Aboiteaux) DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Je, soussigné, Amélie Nadeau, certifie sous mon serment d'office

que j'ai publié l'avis ci-avant conformément à la Loi,

le 17 mai 2023.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 17^e JOUR DE MAI 2023.

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature appears to be 'Amélie Nadeau' written in a cursive style.

Amélie Nadeau
Directrice adjointe et service de greffe